



7 juillet 2025

Bonjour chers parents,

La facture scolaire provisoire sera déposée sur le Portail Parent le 6 août. Afin que l'élève reçoive ses cahiers d'exercices et son agenda à l'accueil, vous devez payer **tout solde antérieur**. La facture pour la prochaine année devrait être payée au plus tard le **18 août**. Vous pouvez prendre une entente de paiement avec le service des finances de l'école, au besoin. Vous référer à la procédure de paiement de la facture scolaire, sur le site de la PAL dans la section Parents/Rentrée scolaire, pour connaître les détails.

Les documents d'informations concernant la rentrée ont été déposés sur le site de la PAL et y sont inclus des formulaires à compléter pour l'accueil (Microsoft Forms). Ils concernent le service d'encadrement et l'engagement pour le code de vie et le prêt d'appareils électroniques. Ces 2 formulaires doivent être remplis pour chacun des élèves **avant** les journées d'accueil qui se tiendront du 22 au 27 août selon le niveau.

Voici quelques informations importantes pour l'accueil des élèves :

- L'entrée des élèves se fera à la **porte 2** (devant de l'école). Nous demandons le respect de votre horaire.
- Afin d'aider votre enfant à transporter ses manuels ainsi que son Chromebook, sur le parcours d'accueil, il serait bien de prévoir un sac solide. Avec les travaux dans l'école, il est possible que l'élève n'ait pas accès à son casier avant la première journée de classe.
- Pour les élèves ne pouvant pas se présenter au moment prévu, nous vous demandons de contacter le secrétariat pour nous aviser. Il sera alors possible de se présenter le 27 août à 9h ou à un autre moment.
- Bien prendre note des heures de fermeture en avant-midi et en après-midi, car le circuit fermera à ces moments. Les élèves et les parents devront donc s'en retourner.
- Pour les parents des nouveaux élèves, concernant le paiement par Internet, il sera important de ne plus utiliser le numéro de référence de l'école primaire, mais bien celui apparaissant sur la facture de la PAL.
- Pour les élèves inscrits **en adaptation scolaire**, l'élève n'a pas à se présenter aux dates d'accueil. L'horaire, la facture finale et le matériel scolaire seront remis en classe. L'élève doit se présenter au local de classe le mardi 2 septembre. Tout solde antérieur devra être payé avant la rentrée.
- Pour ceux ayant plus d'un enfant à la PAL, le paiement doit être fait **par enfant** et non par famille.

Une belle rentrée scolaire à tous et merci de votre collaboration!

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat au 418.872.9836, poste 5130.

Les membres de la Direction